



DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Fonctions Support et Investissement Logistiques, Sécurité et Restauration

Amiens, le 18 novembre 2022

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu la note de service n°28/15 du 3 juin 2015 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Sébastien FLOREK en qualité de responsable des Services Numériques ;

Vu la décision du 28 décembre 2015 nommant, Monsieur Stéphane RAMPONNEAU, Technicien supérieur Hospitalier à compter du 20 novembre 2015 ;

Vu la décision du 28 décembre 2015 nommant, Monsieur Marc VILLERS, Technicien supérieur Hospitalier à compter du 20 novembre 2015 ;

Vu la note de service n°24/17 du 06 mars 2017 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Alexandre JABORSKA en qualité d'Ingénieur Responsable de l'ingénierie biomédicale et des équipements généraux du C.H.U. d'Amiens à compter du 01 mars 2017 ;

Vu la note de service n°128/18 du 3 décembre 2018 annonçant la prise de fonctions de Monsieur Yahia BEHLOULI en qualité d'Ingénieur Général du Pôle Fonctions Support et Investissement du C.H.U. d'Amiens à compter du 5 décembre 2018 ;

Vu la décision n°1/2020 du 09 février 2021 désignant Monsieur Frédéric CHOPIN responsable du département sécurité-incendie du CHU Amiens-Picardie ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi entre Monsieur Marc PHILIPPE et le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens le 1^{er} mai 2022 ;

Vu la note de service n°128/22 du 3 octobre 2022 annonçant la prise de fonctions de Madame Sonia LAGADEC ;

DECIDE

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Madame Sonia LAGADEC en charge de la direction des services logistiques, sécurité et restauration, à l'effet de signer au nom de la Directrice

Générale du C.H.U. Amiens Picardie :

1.1 Tous les documents relatifs à la gestion des services logistiques, restauration et sécurité-incendie, ainsi que les plaintes déposées au nom du C.H.U. d'Amiens relatives aux :

- agressions verbales ou physiques sur personne membre du personnel ;
- dégradations matérielles commises dans l'enceinte de l'établissement ;
- actes de malveillance commis dans l'enceinte de l'établissement ;
- vols de matériel appartenant au C.H.U. d'Amiens ou commis dans l'enceinte de l'établissement ;
- incendies, et dégradations inhérentes, survenant dans l'enceinte de l'établissement.

et à l'exception des documents suivants :

- 1 Les marchés publics
- 2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés à procédure adaptée de fournitures et de services
- 3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- 4 Les conventions (coopérations, mise à disposition...)
- 5 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes correspondances internes et externes concernant la gestion de l'approvisionnement et des services logistiques, du service sécurité et du service sécurité, à l'exception :

- ⇒ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- ⇒ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇒ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇒ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de Surveillance.
- ⇒ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇒ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇒ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sonia LAGADEC, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Monsieur Yahia BEHLOULI, coordonnateur du Pôle Fonctions support et Investissement puis à Monsieur Alexandre JABORSKA puis à Monsieur Sébastien FLOREK.

Article 3 : En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de Madame Sonia LAGADEC, délégation de signature est également donnée à Monsieur Marc PHILIPPE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les documents relatifs à la gestion de la direction des services logistiques et de la restauration et ressortissant à ses attributions, dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 et ne dépassant pas un montant de 15.000,00 euros, particulièrement pour les commandes.

Article 4 : En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de Madame Sonia LAGADEC, délégation de signature est également donnée à Monsieur Frédéric CHOPIN, responsable Sécurité

Incendie, puis à Monsieur Stéphane RAMPONNEAU, adjoint au responsable, puis à Monsieur Marc VILLERS, adjoint au responsable pour la gestion du département sécurité-incendie, ainsi que pour les dépôts des plaintes au nom de l'établissement tels que définis à l'article 1-1.

Article 5 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

Article 6 : Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation de Madame Sonia LAGADEC, Monsieur Yahia BEHLOULI, Monsieur Alexandre JABORSKA, Monsieur Sébastien FLOREK, Monsieur Marc PHILIPPE, Monsieur Frédéric CHOPIN, Monsieur Stéphane RAMPONNEAU, Monsieur Marc VILLERS ; elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Madame Sonia LAGADEC

Monsieur Yahia BEHLOULI

Monsieur Sébastien FLOREK

Monsieur Frédéric CHOPIN

Monsieur Marc VILLERS

Madame Danielle PORTAL
Directrice Générale



Monsieur Alexandre JABORSKA

Monsieur Marc PHILIPPE

Monsieur Stéphane RAMPONNEAU